



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

Préavis 07-2026 Indemnités du Conseil communal

Proposition du Bureau du Conseil communal pour les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants (Législature 2026-2031)

Le Conseil communal de Pully,

- vu le préavis du Bureau du Conseil communal N° 07-2026 du 28 janvier 2026,
- vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission de finances,
- vu l'amendement de la commission ad hoc de supprimer la différenciation des indemnités entre : les séances du Conseil communal, Bureau du Conseil et des commissions permanentes, des commissions ad hoc et d'adopter une indemnité unique,
- vu l'amendement de M. Mouly pour une indemnité unique de CHF 70.00 pour toutes les séances susmentionnées,

décide

1. d'approuver la proposition amendée du Bureau du Conseil relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants pour la législature 2026 – 2031.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le Président

Patrick DU BOIS



La Secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 1^{er} avril 2026